

Thèmes		Irrégularités observées	Fiche pratique
<b>Avant le vote du budget</b>	<p><b>Les dépenses</b></p> <p><b>Les recettes</b></p>	<p>Non respect du 1/4 des crédits ouverts en dépenses d'investissement au titre de l'année N-1</p> <p>Intégration d'opérations d'ordre dans le calcul</p> <p>Intégration des RAR dans le calcul</p> <p>Emprunt conclu avant le vote du budget</p>	<b>les dépenses avant le vote du budget</b>
<b>Contrôle de légalité</b>		<p>Décompte des voix non indiqué ou mal renseigné</p> <p>Difficulté de déterminer le nombre de membres en exercice (CCAS, Caisse des écoles et syndicats)</p> <p>Absence de quorum</p> <p>Syndicats : le titulaire absent n'a pas fait appel à un suppléant mais privilégie la procuration donc <i>incidence sur le quorum</i></p> <p>Les actes budgétaires ne sont pas forcément joints à la délibération de leur adoption et ne sont pas transmis dans les délais</p>	<p><b>le vote du budget</b></p> <p><b>article L.5217-7 du CGCT</b></p>
<b>Le vote du budget</b>		<p>Absence de Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)</p> <p>Equilibre non respecté des sections</p> <p>Equilibre non respecté des opérations d'ordre</p> <p>Dépenses imprévues supérieures au 7,5% des recettes de la section concernée</p> <p>Non couverture de l'emprunt par les ressources propres</p> <p>Absence des annexes obligatoires ou impactées par la gestion budgétaire</p> <p>Pas d'utilisation des chapitres globalisés</p> <p>Pas d'utilisation du R024 pour les cessions mais inscription au R775</p> <p>les modalités de vote dans les premières pages du budget ne sont pas ou mal renseignées</p>	<b>Le vote du budget</b>

Thèmes		Irrégularités observées	Fiche pratique
<b>La reprise anticipée des résultats</b>		Absence des documents nécessaires (une délibération, une balance ou un compte de gestion, un état des RAR et une fiche de calcul) Reprise partielle des résultats Les restes à réaliser repris au budget sont différents de ceux arrêtés au compte administratif	<b>Le vote du budget</b>  <b>Les restes à réaliser</b>
<b>Affectation du résultat</b>		Confusion entre le besoin de financement et le déficit d'investissement Besoin de financement pas suffisamment couvert ou mal calculé (non prise en compte des restes à réaliser) Non affectation intégrale de l'excédent de fonctionnement à la couverture du besoin de financement quand celui-ci est supérieur	<b>Le vote du budget</b>
<b>Le compte administratif</b>		Le compte de gestion n'a pas été voté avant le compte administratif  Le compte de gestion n'est pas annexé à la délibération de son adoption Le maire ne s'est pas retiré au moment du vote du compte administratif, a reçu une procuration ou vote par procuration Absence de quorum sans la présence du maire Absence d'équilibre du compte administratif Restes à réaliser non justifiés  Absence des annexes obligatoires ou impactées par la gestion budgétaire	<b>Le compte administratif</b>           <b>Les restes à réaliser</b>
<b>Les décisions modificatives</b>		Pas d'utilisation du format budget mais un listing non utilisable Absence d'équilibre de la décision modificative Vote de la décision modificative après le 21 janvier ou transmise trop tardivement ou qui concerne de l'investissement	<b>Les décisions modificatives</b>

Thèmes		Irrégularités observées	Fiche pratique
<b>Les budgets annexes</b>		Absence d'équilibre Reversement au budget principal Le vote des budgets annexes et du budget principal n'intervient pas au cours de la même séance	<b>Les budgets annexes</b>
<b>Les provisions</b>		Pas de délibération pour constituer, modifier ou reprendre la provision Pas d'annexe complétée Confusion entre la délibération générale d'institution du régime des provisions et celle relative à la constitution d'une provision Non respect de l'obligation d'émettre un mandat sur les comptes de provisions	<b>Les provisions</b>
<b>FCTVA</b>		Etats reçus tardivement (respect des dates butoir) Etats manquants, mal renseignés Mauvaise connaissance de la réglementation sur le FCTVA Délai de réponse des collectivités en cas de demande de pièce complémentaire trop important	<b>Circulaire FCTVA</b>